

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2020

Présents :

Etaient présents (22) : BAUDE Christian, BESLON Laurent, BUHOT Béatrice, DEDIEU Alain, de SAINT JORES Sylvain; DESMONTS Catherine, DOUARD Christelle, FEUILLET Daniel, FOULON Franck, GATE Denis, GAUMONT Nicole, HERMON Jean-Pierre, HOREL Jacques, HUE Thierry, LAVEILLE Denis, LEMOINE Sylvie, LEPAS René, MARTINS Ghislaine, MEISS David, MOURE Elise, , RICHARD Jocelyne, RICHARD Michel,

Procurations (7): BESLON Jacques a donné pouvoir à DOUARD Christelle, BRIAULT Christelle a donné pouvoir à HOREL Jacques, COLLADO Jacqueline, a donné pouvoir à GAUMONT Nicole, FOLLIOU Noëlle a donné pouvoir à RICHARD Jocelyne, LEREBOURG Yves a donné pouvoir à René LEPAS, PICQUES Thierry a donné pouvoir à David MEISS, ROLLAND Anthony a donné pouvoir à René LEPAS.

Absents (8) : CHATELET Jean-Marc, BIDOT Jean, BLIN Françoise, BRIARD Alain, HEUDIER Dominique, LARSONNEUR Anthony, SEBERT Marie-Pierre, ROUXELIN Yann.

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
37	22	7	29

Mme MOURE Elise est désigné(e) en qualité de **secrétaire** par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

1) Covid-19 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

a) Mesures mises en place :

Relevés de décision des réunions d'adjoints

Services communaux

Observations : Les réunions d'adjoints sont dorénavant hebdomadaires.

Les services communaux ont repris à temps plein. Les consignes sanitaires sont rappelées régulièrement (1 personne/ véhicule, désinfection du véhicule, horaires décalés).

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------	----------	---------------

b) Mesures à prendre à l'avenir : ouverture écoles, accueils des publics

Reprise de l'école.

⇒ Gros travail en cours

⇒ En attente des mesures gouvernementales

Observations : Une réunion avec les élus, les directrices d'école et le personnel communal s'est tenue Jeudi 30 Avril, afin de définir les modalités d'une réouverture d'école. Les agents en charge des enfants de personnels soignants ont pu apporter leur éclairage sur les vigilances à apporter.

Un plan d'actions est cours de réalisation pour permettre une réouverture dans les meilleures conditions :

- Un sondage a été envoyé à l'ensemble des parents pour connaître leurs intentions concernant le retour à l'école de leur(s) enfant(s)

- Des masques seront mis à disposition du personnel communal (l'Education Nationale fournissant les professeurs des écoles)
- Chaque temps de la journée a été réfléchi pour permettre le respect des gestes barrières (signalétique, circulations alternées, prise en charge alternée des enfants par les professeurs et des animateurs)
- Une désinfection des bâtiments sera effectuée plusieurs fois par jour

Considérant l'importance du retour au rythme scolaire pour certains enfants, le rôle social de l'école, mais aussi le nécessaire retour au travail de certains parents,

Considérant le contexte (réouverture des écoles privées de Tessy, et des écoles publiques des villages voisins)

Considérant que la commune bénéficie d'équipements et de personnel communal permettant un accueil qualitatif des écoliers

Considérant également le fait que le territoire a été « peu » touché par l'épidémie

La commission scolaire propose une réouverture des écoles publiques le 12 Mai 2020

Pour : 25	Contre : 1	Abstentions : 3
------------------	-------------------	------------------------

Accueils du public

Si l'accueil du public est autorisé => mettre un protocole en place pour la mairie, la bibliothèque, les agences postales communales, la maison France services

Observations : Le Conseil municipal remercie Dominique TOSTAIN, bibliothécaire, qui a poursuivi son travail pendant le confinement, en livrant des livres au domicile des adhérents. L'Agence Postale communale a également pu rester ouverte pendant toute la durée du confinement.

2) Personnel communal :

Rapporteur : Thierry Picques

a) Agences Postales communales

Observations : 1 temps plein ne permet pas de soutenir l'activité des 2 agences postales communales, à Pont Farcy et à Tessy-sur-Vire.

2 postes doivent être créés : un CDI de 25h à Tessy-sur-Vire (qui serait occupé par Béatrice Juin), et un CDD de 14h pour l'agence de Pont Farcy.

En coordination avec les entreprises du territoire, les horaires initialement choisis sont maintenus.

Attention, une Agence postale communale ne permet pas de faire tout ce que l'on peut faire dans une Poste.

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

b) Services techniques

Observations : Du fait du départ en retraite de M. LENEVEU et du décès de M. MAHAUT, la commission doit envisager une nouvelle titularisation. La commission propose la titularisation de M. LECANU. Le contrat de M. DOGON arrivant à son terme, la titularisation ne lui sera pas proposée.

Pour : 16	Contre : 5	Abstentions : 8
------------------	-------------------	------------------------

c) Service administratif

Observations : Le Conseil Municipal remercie le service administratif pour son travail durant le confinement.

Il y aura prochainement deux départs en retraite (le 31 Mai pour Myriam ..., le 31 Août pour Sylvie ...). La commission propose créer un nouveau poste, à temps plein, qui cumule les missions de ces deux salariées (Comptabilité, Ressources humaines et accueil)

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

d) Maison France Services

Observations : Le bâtiment de l'ancienne communauté de Communes sera acheté par la municipalité le 15 Mai prochain. Juliette SARASIN a été recrutée pour animer la Maison France Service. Il s'agira dans un premier temps d'établir des partenariats avec les différents organismes publics qui pourront être représentés dans la Maison France Service. Ils doivent être au nombre de 9 pour obtenir une labellisation (peut-être en Juin)

Mélanie LEVALLOIS, Directrice du CCAS, sera responsable de cette Maison France Service, incluse dans le nouveau Pôle des Solidarité.

Pour :29	Contre :	Abstentions :
----------	----------	---------------

3) Finances

Rapporteur : Thierry Picques

a) Frais de fonctionnement des écoles

Chaque année, la commune doit fixer le coût de fonctionnement de ses écoles pour ensuite le refacturer aux communes rattachées à nos écoles.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT - PRIMAIRES			
surface 1826 m ²	Année 2018		Année 2019
	Frais scolaires	Frais périscolaires	Frais scolaires
salaires + charges, sans cantine, sans garderie			
Salaires Philippe Lecanuet	8 220.00 €		11 131.00 €
coût CAE (TAP+ménage)		1 755.00 €	
TAP		1 755.00 €	
LEQUERTIER Sophie Titulaire Ménage	5 898.00 €		8 038.00 €
DE SAINT JORES Josiane CAE Ménage	4 559.00 €		5 954.00 €
coût Eric Asselot		2 475.00 €	
Coût Florian Dreo		1 355.00 €	
Coût Alexis Fleuret		959.00 €	
Coût Gary Chastas		2 091.00 €	
Coût Aline Caruel		2 020.00 €	
assurance gras savoye	650.00 €		1 165.00 €
CDAS œuvres sociales	650.00 €		272.00 €
médecine du travail	275.00 €		
assurance accident et maladie CNRA CL			
	20 252.00 €	12 410.00 €	26 560.00 €
consommation eau	810.00 €		1 202.00 €
consommation assainissement	1 487.00 €		2 042.00 €
consommation électricité	3 647.00 €		3 067.00 €
consommation fuel	11 670.00 €		11 550.00 €
extincteurs	325.00 €		325.00 €
maintenances bâtiment			150.00 €
assurance bâtiment	1 260.00 €		1 260.00 €
entretien bâtiment	826.00 €		500.00 €
produits d'entretien	2 960.00 €		2 960.00 €
petit équipement			
pharmacie	170.00 €	170.00 €	37.00 €
	23 155.00 €	170.00 €	23 093.00 €
fournitures scolaires	3 097.00 €	800.00 €	5 918.00 €
livres			
téléphone	615.00 €		1 050.00 €
internet			
	3 712.00 €	800.00 €	6 968.00 €
timbres	50.00 €		50.00 €
voyages	1 826.00 €		1 534.00 €
gros travaux bâtiment et mobilier			
école numérique + informatique			
assurance informatique			
frais administratifs	500.00 €	500.00 €	500.00 €
	2 376.00 €	500.00 €	2 084.00 €
COÛT FIXES	49 495.00 €	13 880.00 €	58 705.00 €
remboursement ASP	2 279.00 €	1 750.00 €	2 977.00 €
fonds d'amorçage		6 458.00 €	
reste à la charge de la commune	47 216.00 €	5 672.00 €	55 728.00 €
nombre d'élèves	131	131	130
coût par élève	360.43 €	43.30 €	428.68 €
arrondi			
PARTICIPATION COMMUNE 75%	270.32 €	32.47 €	321.51 €
Participation école privée 100 %	360.43 €		428.68 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT - MATERNELLES			
Surface 950 m ²	Année 2018		Année 2019
	Coût scolaire	Coût temps périscolaires	Coût scolaire
ATSEM			
Valérie Lecanuet (ATSEM + TAP)	24 503.00 €	2 507.00 €	23 556.00 €
Maryse James	25 599.00 €		25 689.00 €
Angéline Delapierre	19 567.00 €	2 330.00 €	
Eric Asselot	4 641.00 €		23 622.00 €
Philippe Lecanuet	8 220.00 €		5 791.00 €
Régine Lecanu	10 711.00 €		13 561.00 €
coût CAE (ménage) Josiane		4 021.00 €	1 361.00 €
CAE MARAIS Marion			1 680.00 €
Coût Aline Caruel		2 020.00 €	
Assurance Gras Savoye	3 500.00 €		4 934.00 €
Assu.mal acci CNRACL			
Médecine du travail			
CDAS Œuvres sociales	1 150.00 €		427.00 €
	97 891.00 €	10 878.00 €	100 621.00 €
Consommation eau	620.00 €		626.00 €
assainissement	773.00 €		1 063.00 €
extincteurs	145.00 €		145.00 €
assurance bâtiment	890.00 €		890.00 €
maintenance bâtiment	200.00 €		200.00 €
entretien bâtiment + petit mat	974.00 €		500.00 €
produits d'entretien	1 539.00 €		1 539.00 €
consommation électricité	10 940.00 €		9 203.00 €
combustibles (gaz maternelle)			
Pharmacie	150.00 €	50.00 €	117.00 €
	16 231.00 €	50.00 €	14 283.00 €
fournitures scolaires	7 301.00 €		3 752.00 €
téléphone+internet	362.00 €		145.00 €
internet			
	7 663.00 €	-00 €	3 897.00 €
timbres	50.00 €		50.00 €
voyages	1 227.00 €		737.00 €
Mobilier			
assurance informatique			
maintenace informatique			
ecole numérique			
Frais administratifs	500.00 €	500.00 €	500.00 €
matériel TAP			
	1 777.00 €	500.00 €	1 287.00 €
	123 562.00 €	11 428.00 €	120 088.00 €
Remboursement CNASEA		1 165.00 €	1 520.00 €
Remboursement frais d'amorçage		4 338.00 €	
reste à la charge de la commune	123 562.00 €	5 925.00 €	118 568.00 €
Nombre d'élèves	88	88	73
Coût par élève	1404.11	67.33	1624.22
PARTICIPATION COMMUNE 75%	1053.09	50.50	1218.16
PARTICIPATION COMMUNE école privée 100%	1404.11		1624.22

b) Participation de la commune aux frais de l'école privée.

La commune est en principe tenue de verser une participation à l'école privée.

Cette participation est calculée sur le montant réel des frais et multiplié par le nombre d'élève inscrit sur une liste donnée par l'école privée.

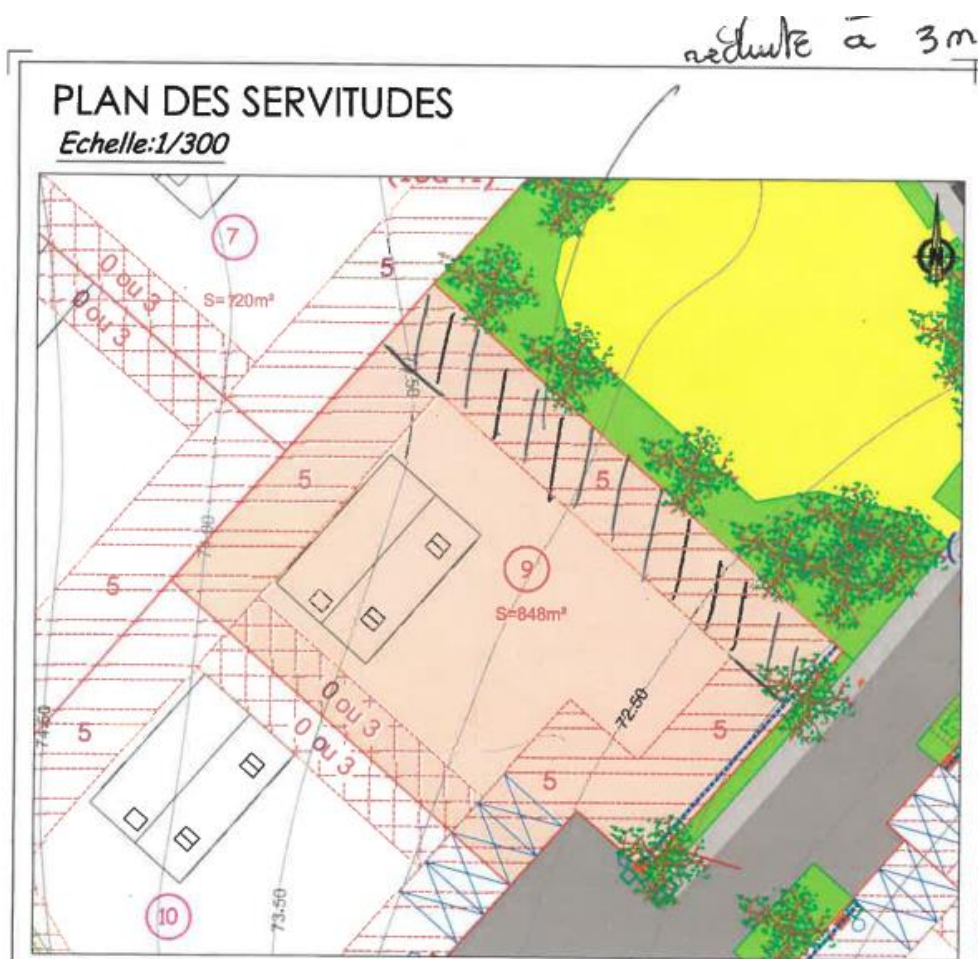
Un mail a été adressé à la préfecture afin d'avoir des précisions car cela représente un coût conséquent surtout depuis que les maternelles entrent dans le calcul.

Observations : Le coût facturé aux municipalités voisines, pour les maternelles, est en hausse. Cela est lié au fait qu'il y a eu moins d'enfants en 2019, tandis que les charges, elles, restent identiques. La municipalité rappelle que si elle demande une participation des autres municipalités concernant les frais des écoles, elle assume par contre seule tous les travaux de rénovation liés aux bâtiments.

Pour :29	Contre : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

4) Lotissement Millet : Modification du règlement du lotissement

Rapporteur : Monsieur le Maire



Le conseil est invité à se prononcer pour autoriser la diminution de la bande des 5 m à 3m qui longent le domaine public.

Observations : 2 Tiers des co-lotis ont accepté cette dérogation. Daniel FEUILLET ne participe pas au vote.

Pour :28	Contre : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

5) Devis en cours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Devis signés					
Objet	Lieu	Entreprise	Montant TTC	Etat	Observations

Ordinateur portable / scanner mobile / imprimante multifonctions - Espace France Services	Pôle des solidarités				
Bac à BD	Bibliothèque	Demco	252.54		

Devis à délibérer					
Objet	Lieu	Entreprise	Montant TTC	VOTE	Observations

6) Questions diverses

Des investissements informatiques, à hauteur d'environ 10000 euros, viendront équiper la Maison des solidarités prochainement.

- Les aménagements des espaces verts, Route de St Lô, ne sont pas encore terminés. L'entreprise devrait finaliser dès la fin du confinement.
- Pour les entreprises qui souffrent du confinement, St Lô Agglo se mobilise. Des aides ont été débloquées, il ne faut pas hésiter à se renseigner sur leur site. Seules l'agglomération et la Région possèdent la compétence « économie ». Néanmoins, la commune réfléchit à un moyen de soutenir ses entreprises locales.
- Après un refus du Préfet, le marché hebdomadaire ne pourra se tenir la semaine prochaine.
- La déchetterie rouvre lundi et mercredi prochain pour les déchets verts, puis normalement à partir du 11 mai.
- Les conteneurs à verre et à emballage sont rouverts.
- Le cimetière est ouvert.
- La fibre commence à arriver à Tessy-sur-Vire. N'hésitez pas à contacter votre opérateur (Orange ou free pour le moment), pour qu'il la raccorde.
- Le Festival au Son d'Euh Lô réfléchit actuellement au maintien ou non du festival.
- Les indemnités des maires déléguées sont suspendues malgré le maintien en fonction de l'ancien conseil, du fait du confinement. Cela est dû à la délibération du Conseil, effective, de la suspension de ces indemnités.
- Le département et l'Agglomération communiquent sur la distribution de masques sur tout le territoire (500000). Le Conseil rappelle que les municipalités devront contribuer, à hauteur de 1500 euros environ, pour les habitants de Tessy Bocage. La municipalité réfléchit encore aux modes de distribution des plus adéquats.
- D'autres commandes sont en cours (visières pour les écoles et services techniques, masques chirurgicaux).
- La salle de spectacle a été détériorée par des délinquants. L'enquête est en cours. La fin de la saison culturelle est annulée, mais de nouveaux spectacles seront proposés pour 2020-2021 (Villes en scène, report d'Isabelle Autissier...), en fonction de l'évolution des annonces gouvernementales.
- Il est demandé d'effectuer l'entretien derrière l'ancien stade de Pont Farcy. Concernant les travaux du terrain multisports, ils reprendront prochainement.